

Affaire 20-121224

Poursuite de l'expérimentation TZCLD - Point d'avancement du dossier de candidature

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 décembre 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **17**

Absents : 09

Procurations : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE,

Johnny PAYET

Pour le Maire et par Délégation,
Le 4e Adjoint

Joan DORO



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DOUZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE QUINZE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean-Yves FAUSTIN – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Publicité faite le 17 décembre 2024

Affaire 20-121224

Poursuite de l'expérimentation TZCLD - Point d'avancement du dossier de candidature

Le Maire rappelle que le Conseil municipal du 27 mai 2023 a validé la participation de la commune de La Plaine des Palmistes à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD) et à son adhésion à l'association nationale TZCLD dont la cotisation est reconductible tous les ans.

Par délibération du 20 septembre 2023, l'assemblée a validé la mise à disposition de ressources humaines et de divers équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet. A cette occasion, l'assemblée a été informée de l'avancement du déploiement du projet sur la commune.

Afin de se conformer au cahier des charges encadrant les modalités de candidature de la 2^e loi d'expérimentation, le Conseil municipal du 10 février 2024 a confirmé les deux précédentes délibérations selon les termes prescrits par l'Association Nationale TZCLD.

1/ Cadre juridique de la candidature à l'expérimentation

Pour mémoire, cette expérimentation a été créée par la loi du 29 février 2016 couvrant la période 2016-2021. Celle-ci a été étendue à de nouveaux territoires dès 2021 par la loi 2020-1577 du 14 décembre 2020 appelée deuxième phase expérimentale. L'expérimentation est ainsi prolongée pour cinq ans (2021-2026). La labellisation du territoire donnant accès à des financements publics. Cette seconde loi encadre la deuxième étape du projet expérimental TZCLD, qui s'inscrit donc dans le prolongement de la première, fixe la fin de l'expérimentation au 30 juin 2026.

Au 10 juillet 2024, 75 territoires sont habilités et ont intégré l'équipe expérimentale TZCLD.

2/ Dossier de candidature pour l'habilitation

Dans le cadre de la deuxième loi d'expérimentation, les territoires avaient jusqu'au 30 juin 2024 pour transmettre leur dossier de candidature au Fonds d'Expérimentation.

⇒ Processus de la phase « Dépôt du dossier de candidature »

Depuis le 19 juin 2024, le dossier a été déposé et la commune reste en attente du retour sur sa pleine recevabilité. La commune est accompagnée par un avocat (pouvoi en cassation en cours) dans cette affaire. La commune et le Fonds d'Expérimentation ne partagent pas le même point de vue sur la nécessité d'avoir une délibération de soutien de la communauté d'agglomération CIREST au moment du dépôt du dossier (notion de « *Le Cas Echéant* » envisagée dans le cahier des charges de l'expérimentation et interprétée comme non contraignante par le chargé d'accompagnement au niveau de l'Association TZCLD).

⇒ Information donnée au CLE et aux volontaires

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) s'est réuni le 25 octobre 2024. Lors de cette séance, le Maire en sa qualité d'élu représentant la collectivité porteuse du projet et Président de cette instance politique et stratégique a informé l'ensemble des parties prenantes de la situation.

Le 29 octobre 2024, sur la base des points figurant à l'ordre du jour du dernier CLE, une réunion d'information à destination des volontaires s'est également tenue à l'Espace Culturel Guy Agénor.

3/ Possibilité d'une troisième phase d'expérimentation

17 structures nationales engagées pour l'Emploi et la Solidarité dont l'Association TZCLD et le Fonds d'Expérimentation ont initié une réflexion collective autour d'une troisième loi pour le droit à l'emploi. Cette grande concertation nationale sera menée jusqu'à cette fin d'année 2024 et permettra d'élaborer les contours de la future loi.

Dans l'attente de la procédure en cours et d'une possible 3^e loi offrant la possibilité à la commune de soumettre une nouvelle candidature, il a été décidé lors du dernier CLE de maintenir le projet TZCLD.

Il est donc proposé de maintenir la commune de La Plaine des Palmistes sur le projet TZCLD.

4/ Création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE)

Rôle et objectifs de l'EBE :

En marge de la mise en œuvre du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la création de l'EBE devrait permettre l'amorçage des activités TZCLD dans notre territoire, notamment par la gestion des activités économiques inclusives visant à réduire le chômage longue durée. L'objectif principal est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes très éloignées du marché du travail. Une des pistes de réflexion porte sur la mise en place d'une structure axée sur le réemploi. Celle-ci aurait pour mission de créer un espace de collecte, de valorisation et de redistribution de biens de seconde main, tout en promouvant un modèle économique solidaire et respectueux de l'environnement. Il est également envisagé de valoriser une espèce envahissante avec la mise en œuvre d'un atelier « Bois de goyavier ».

Les études sont en cours pour envisager de faire de l'ancien Centre Technique Municipal le lieu d'accueil de la future EBE.

Budget Prévisionnel et Impact Financier :

Le plan de financement sera présenté lors du prochain Conseil municipal

- Présentation d'un budget prévisionnel :
- Évaluation de l'impact sur le budget communal, notamment les prévisions de subventions, contributions et autres financements potentiels pour assurer la pérennité de la Société Coopérative d'Intérêt Collective (SCIC).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND** acte de l'état d'avancement du dossier de candidature à l'expérimentation TZCLD,
- **VALIDE** la poursuite de la candidature de la commune de La Plaine des Palmistes à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée »,
- **VALIDE** le principe de la création de l'Entreprise à But d'Emploi qui prendra la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collective (SCIC),
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour le Maire et par Délégation,
Le 4e Adjoint

Joan DORO

Pour copie conforme,
Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-21974 065-20241412-1CM20-12122024-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024